



Strasbourg, 17 mai 2021

T-MEDICRIME-(2020)LD

Comité des Parties à la Convention MEDICRIME

Liste des décisions

Troisième réunion plénière

Téléconférence, 1-3 décembre 2020

Conseil de l'Europe

Le Comité des Parties à la Convention MEDICRIME (ci-après « Comité MEDICRIME » ou « CP »), réuni en visioconférence sous la présidence de M. Sergueï Glagolev (Fédération de Russie) a adopté les décisions suivantes :

1. Ouverture de la réunion

- Il prend note des observations introductives de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Société de l'information et de l'action contre la criminalité, qui souligne que les normes et principes du Conseil de l'Europe sont plus pertinents que jamais et doivent être maintenus en ces temps difficiles. Le Directeur note que la pandémie de COVID-19 a conduit le CP à se réunir en téléconférence. Il félicite les membres du CP d'avoir adapté avec efficacité leur façon de travailler au nouvel environnement et il souligne que le nombre de Parties à la Convention MEDICRIME (la Convention) augmente véritablement. Il fait un bilan de la situation actuelle de la Convention MEDICRIME et souligne que le nombre élevé de participants à cette réunion montre clairement que le sujet de la falsification des produits médicaux et des infractions similaires est plus important que jamais, étant donné notamment la pandémie de COVID-19. Il explique que l'émergence du trafic de dispositifs médicaux fait ressortir une évolution significative du comportement des réseaux criminels organisés, que l'on peut attribuer directement à la pandémie de COVID-19. Il conclut en disant que le CP devrait être considéré comme un cadre où les États, les organisations internationales et les ONG facilitent la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques afin d'améliorer leur capacité de prévenir et de combattre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Après en avoir amendé le point 6, le CP adopte le projet d'ordre du jour (la liste de participants et l'ordre du jour figurent respectivement aux annexes I et II).

3. Informations de la part du Président et du Secrétariat

- Il prend note de l'intervention d'ouverture de M. Glagolev, qui annonce que le Règlement intérieur a été adopté l'année dernière. M. Glagolev souligne que la crise actuelle met à l'épreuve l'efficacité de notre travail quotidien. Il présente un aperçu des activités menées pendant la pandémie et appelle les autres organes du CdE à promouvoir la Convention ; il évoque en particulier la Présidence allemande du Comité des Ministres (ci-après « CM ») (18 novembre 2020 - 21 mai 2021) qui attache une grande importance à l'encouragement de l'action multilatérale contre la menace de pandémie de COVID-19 pour la santé mondiale et qui s'efforce de réduire les effets de la pandémie. Comme d'autres États membres du CdE et de l'Union européenne, l'Allemagne a été invitée à ratifier la Convention MEDICRIME ;
- Il prend note des informations communiquées par M. Christian Tournié, Vice-Président du CP, qui souhaite la bienvenue à tous les participants et qui souligne l'approche multidisciplinaire du CP et la nécessité de renforcer la coopération internationale en matière pénale ;
- Il prend note des informations communiquées par M. Oscar Alarcón-Jiménez, Secrétaire exécutif du CP, sur l'état des signatures et des ratifications de la Convention MEDICRIME, notamment la ratification de la Bosnie-Herzégovine et du Belarus, respectivement les 18 et 28 septembre 2020, et la demande de l'Équateur d'adhérer à la Convention ;
- Il prend note qu'au cours de la séance plénière, le Secrétariat a informé les membres du CP que le Mali avait fait une demande officielle d'être invité à adhérer à la Convention ;
- Il prend note de la liste de décisions de la 2ème réunion plénière tenue les 12-13 décembre 2019.

4. Suivi de la Convention

4.1. Questionnaire sur le profil des pays

- Il prend note de l'exposé de M. Glagolev sur l'exercice d'élaboration du questionnaire relatif aux profils de pays, en particulier la préparation de ce questionnaire par le Bureau du CP, son adoption par la procédure écrite conformément au mandat reçu par les Parties, les instructions du Bureau au Secrétariat d'envoyer ce questionnaire aux Parties et de publier les réponses obtenues sur le site web MEDICRIME.

4.2. Réponses des pays

- Il prend note des réponses envoyées par les Parties qui ont été publiées sur le site web MEDICRIME.

4.3. Rapport de synthèse sur les réponses au questionnaire relatif aux profils de pays

- Il prend note de la décision du Bureau de demander à des experts indépendants d'analyser les réponses à ce questionnaire en vue de la procédure de suivi à venir et ce, en préparation et non en complément de la procédure de suivi.

4.4. Echange de vues sur le rapport de synthèse

- Il prend note des exposés des experts indépendants, M. Hugo Bonar, et les Prof. Asier Urruela Mora et Prof. Carlos Romeo-Casabona, sur le rapport de synthèse des réponses des pays et il les félicite pour leur excellent travail. Le Prof. Romeo-Casabona n'a pas pu se joindre à la réunion ;
- Il prend note que ce rapport de synthèse n'est en aucun cas un exercice de suivi ;

- Il examine le rapport de synthèse et il a un échange de vues avec les experts indépendants, qui donnent des éclaircissements sur certains éléments ;
- A la suite de cet échange de vues, il charge le Secrétariat d'envoyer une version révisée du rapport :
 - a) comprenant un avertissement précisant que le rapport ne reflète pas les vues ou les politiques du Conseil de l'Europe, du Comité MEDICRIME ou des Parties à la Convention MEDICRIME, et qu'il n'implique pas l'approbation d'une position quelle qu'elle soit. Cet avertissement doit également indiquer que les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans la publication et comporter une adresse électronique au cas où une Partie souhaiterait faire des commentaires à ce sujet ;
 - b) supprimant la dernière phrase au point 1.2 du rapport de façon à la remplacer par celle-ci : « *Le présent rapport n'est pas un rapport de suivi* » ;
 - c) supprimant l'annexe 1 intitulée « Graphique sur l'application de la Convention MEDICRIME ».
- Il demande à toutes les Parties ayant répondu au questionnaire sur le profil de pays d'informer expressément le Secrétariat avant le 15 décembre 2020 (heure de fermeture des bureaux) si elles souhaitent ou non que le rapport de synthèse contienne une référence à leur pays en vue de sa publication. Faute d'avoir pris contact avec le Secrétariat, la partie sera censée accepter la publication de son nom ;
- Il charge le Secrétariat d'envoyer à la fois un rappel aux pays restants (Albanie, Arménie, Bénin et Burkina Faso) pour leur demander de répondre au questionnaire et d'adresser le questionnaire aux nouveaux pays ayant ratifié la Convention MEDICRIME (Bosnie-Herzégovine et Belarus) ;
- Il charge le Secrétariat d'envoyer le questionnaire aux États qui ont signé la Convention en leur demandant de répondre avant la prochaine réunion plénière.

4.5. Echange de vues sur les sujets éventuels de suivi de la Convention

- Il souligne à nouveau qu'il préférerait entamer le suivi de la convention MEDICRIME par une approche thématique plutôt que d'opter pour une procédure de suivi disposition par disposition ou chapitre par chapitre ;
- A la suite de la discussion au sein du Bureau, Il examine la proposition du Secrétariat concernant les thèmes éventuels à analyser dans le cadre du premier cycle de suivi ;
- Il a un échange de vues sur les différents thèmes proposés ;
- Il choisit par un vote le thème « *La protection de la santé publique par le biais de la convention MEDICRIME en temps de pandémie* » pour le premier suivi thématique à traiter par le CP ;
- Il charge le Bureau de préparer la rédaction d'un questionnaire avec le soutien du Secrétariat en vue de son adoption lors de la prochaine réunion plénière.

5. Activités de Coopération technique

5.1. Présentation du projet intitulé : « Évaluation des besoins - produits médicaux falsifiés » (NA-FAMED)

- Il salue le premier projet du Conseil de l'Europe dans la lutte contre les produits médicaux falsifiés et les infractions similaires et il remercie les donateurs qui ont volontairement contribué à son financement ;
- Il prend note de la présentation de Mme Aroa Fandiño-Serrano, chargée de projet au sein de l'Unité de coopération dans le domaine pénal, sur le contexte, les bénéficiaires et les trois principales

composantes du projet NA-FAMED, en particulier la sensibilisation à la Convention MEDICRIME, le renforcement du cadre juridique, réglementaire et politique et le réseau 24/7.

5.2. Etat d'avancement du projet

- Il prend note de l'état d'avancement du projet NA-FAMED pour chaque composante du projet, à savoir :
 - a) le plan de communication stratégique visant à renforcer la sensibilisation et la promotion de la Convention ;
 - b) le travail réalisé jusqu'à présent pour compléter un rapport d'analyse des lacunes au niveau national et international ;
 - c) la coopération avec le Comité d'Experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) du Conseil de l'Europe pour la mise en place d'un réseau 24/7 ;
- Il envisage d'utiliser des webinaires mis en œuvre dans le cadre du projet à l'occasion de l'anniversaire de la Convention ;
- Il se félicite de voir que des experts indépendants de pays observateurs auprès du Conseil de l'Europe participent à ce projet ;
- Il charge le Secrétariat d'informer tous les membres, participants et observateurs du CP de l'utilisation de ces webinaires du projet.

6. Echange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

- Il prend note des mots de bienvenue de M. Jesper Hjortenberg (Danemark), Président du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC). Celui-ci félicite le CP de comprendre dix-huit membres à ce jour et salue la dernière demande en date d'être invité à adhérer à la Convention adressée par l'Équateur. M. Hjortenberg souligne le caractère pénal de la Convention, il salue l'approche multidisciplinaire du CP et plaide pour une coopération durable entre le CP, le CDPC et les autres comités intergouvernementaux ;
- Le CP prend note de la présentation du Comité Européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH) par son président, M. Emanuele Cesta (Italie), qui souligne que le CD-P-PH est disposé à coopérer et à soutenir les travaux du CP. M. Cesta s'appuie également sur l'importance d'être sensibilisé au problème des infox diffusées par le biais de médias sociaux.

6.1. Echange de vues avec la Présidente du Comité d'experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la falsification de produits médicaux et aux infractions similaires (CD-P-PH/CMED)

- Il prend note des informations données par Mme Lynda Scammell, présidente du CD-P-PH/CMED ;
- Il souligne que le réseau de points de contact uniques (SPOC) n'est pas couvert par la Convention MEDICRIME mais qu'il pourrait servir de source d'inspiration ;
- Il salue le travail réalisé par le CMED pour soutenir la Convention, renforcer la coopération entre les deux comités et se rendre compte régulièrement l'un l'autre de leurs travaux respectifs ;
- Gardant à l'esprit que le CP est la seule enceinte de représentants officiels des Parties à la Convention MEDICRIME et considérant sa capacité d'offrir des connaissances spécialisées dans son domaine de compétence aux organes du Conseil de l'Europe et à d'autres organismes, il salue la mise à jour par la DEQM de la Résolution ResAP(2007)2 sur les bonnes pratiques en matière de distribution de médicaments par correspondance, visant à protéger la sécurité des patients et la qualité des médicaments délivrés et il demande au CMED d'inviter le CP à participer à l'exercice de rédaction pour veiller à ce que l'objet et le but de la Convention ainsi que le matériel liant la Convention à l'ensemble des instruments juridiques adoptés par le Conseil de l'Europe soient assurés ;

- Il se félicite de la réunion prochaine entre les Secrétariats du CP et du CMED pour renforcer la coopération mutuelle.

6.2. Présentation d'initiatives de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

- Il prend note de l'exposé de M. Geraint Davies, membre de la Commission des Affaires Sociales, de la santé et du développement durable, concernant les travaux les plus récents de l'Assemblée qui intéressent le CP. Il souligne que l'élaboration d'un manuel sur la Convention et d'une brochure de questions-réponses à l'attention des parlementaires est un soutien important de l'Assemblée en vue de la ratification de la Convention par les parlements. Il informe le CP que la Commission permanente de l'APCE a adopté une déclaration sur la contribution parlementaire à la Déclaration d'Athènes de la Présidence du Comité des Ministres sur : « Répondre efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit », qui comprend le rapport intitulé « Vers un vaccin contre la COVID-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques » (Rapporteur : Mme De Temmerman) et qui sera débattu lors de la partie de session de janvier 2021 de l'Assemblée. Étant donné que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de s'attaquer aux vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement médical mondiales, une proposition de résolution sur la « sécurisation des chaînes d'approvisionnement médical » a été déposée et les travaux commenceront sur un rapport à ce sujet au début de l'année prochaine ;
- Il remercie M. Davies pour son exposé et il félicite la Commission d'avoir choisi un sujet aussi complexe mais difficile. Il lui demande de tenir le CP informé de son évolution.

6.3. Présentation d'activités menées par les autorités nationales, les organisations gouvernementales internationales et d'autres services du Conseil de l'Europe

- Il prend note de l'exposé de M. Sergio Tirrò, chef de l'équipe de lutte contre la contrefaçon - IPC3 d'Europol, qui souligne le soutien d'Europol à la fois à un cadre juridique solide dans les États membres pour lutter contre les produits médicaux contrefaits et les infractions similaires, et à la Convention MEDICRIME, seul instrument juridique permettant de lutter contre ces activités criminelles. M. Tirrò explique le travail d'Europol, qui consiste à la fois à mettre en œuvre des opérations dans les États membres et à fournir des renseignements et un soutien analytique et opérationnel aux enquêtes. Il souligne également que les vaccins contrefaits disponibles sur Internet, dont le nombre va croissant, sont une activité criminelle dangereuse ;
- Il salue le soutien d'Europol à la promotion de la Convention ;
- Il procède à un échange de vues sur le mouvement antivaccins croissant qui, soutenu par des plateformes de sociétés de médias sociaux, pourrait compromettre le lancement de tout futur vaccin contre la COVID-19 ainsi que sur les infox diffusées par les médias sociaux. En collaboration avec Europol, il organisera une activité (webinaire, rapport, etc.) sur ce sujet concret ;
- Il salue l'exposé de M. François-Xavier Lery, chef de la Section des produits et des soins pharmaceutiques, qui informe le CP des autres activités de la DEQM dans le domaine de la falsification des médicaments, notamment le travail remarquable des laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL), leur rôle, leurs avantages, le réseau général d'OMCL (GEON) et ses activités.

6.4. Echange de vues avec le Directeur général de la Fondation Brazzaville

- Il prend note des informations données par le Ministre togolais de la Santé et de l'Hygiène publique, le professeur Moustafa Mijiyawa, qui fait état de l'intérêt du Togo d'adhérer à la Convention MEDICRIME en vue de lutter contre la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires en Afrique. Le Ministre souligne également que depuis janvier 2020 au Togo, les acteurs nationaux (justice, santé, police et commerce) travaillent ensemble pour lutter contre ce type d'activité criminelle ;
- Il prend note de l'exposé du Directeur Général de la Fondation Brazzaville, M. Richard Amalvy, concernant les actions menées par cette Fondation sur les « médicaments non conformes et de qualité inférieure ».

M. Amalvy informe également le CP de l'initiative de Lomé où six Chefs d'État de sept républiques africaines (Congo, Gambie, Ghana, Niger, Sénégal, Togo et Ouganda) ont signé et adopté à la fois la déclaration de Lomé et l'accord-cadre sur la criminalisation du trafic de médicaments et autres produits médicaux falsifiés et de qualité inférieure. Il souligne que le travail de la Fondation Brazzaville repose sur une coordination politique entre ces pays africains, accompagnée d'un soutien technique avec différents partenaires (OMS, ONUDC, OCDE). Il annonce qu'un rapport comparatif sur la chaîne d'approvisionnement est sur le point d'être publié ;

- Etant donné que certains pays de l'initiative de Lomé deviendront bientôt parties à la Convention, il procède à un échange de vues avec le représentant de la Fondation Brazzaville pour souligner la nécessité d'une coordination et de la mise en place de synergies entre le CP et la Fondation Brazzaville pour éviter tout chevauchement dans leurs travaux futurs ;
- Il souligne que l'un des facteurs clés de succès de la Convention MEDICRIME est la coopération internationale en matière pénale et de souligner que la Convention Européenne d'entraide judiciaire en matière pénale (Référence STE n°030) est un traité très important ouvert à la signature des Etats membres et à l'adhésion des Etats non-membres ;
- Il salue le souhait de la Fondation Brazzaville d'obtenir le statut d'observateur auprès du CP et il charge le Secrétariat de soumettre le formulaire de candidature à la Fondation Brazzaville et de poursuivre les discussions sur les questions d'intérêt commun.

6.5. Présentation du projet intitulé : « *Techniques visant à perturber le commerce mondial de médicaments et de matériel médical contrefaits* »

- Il prend note de l'exposé fait par M.Nikos Passas, M.Mansoor Amiji, M.Ravi Sundaram et M.Ioannis Kakadiaris sur le projet intitulé « Techniques visant à perturber le réseau financier lié au commerce de médicaments contrefaits et illicites » (FIND-M) et il a un échange de vues ;
- Il charge le Secrétariat de diffuser la présentation du projet à l'ensemble des Parties.

7. Statut d'observateur au CP MEDICRIME

- A la suite de la Convention MEDICRIME et du règlement intérieur, il note que les représentants des organismes officiels compétents des Parties et les représentants de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, peuvent être admis en qualité d'observateurs au sein du Comité MEDICRIME ;
- Pour éviter au Secrétariat de devoir rechercher certaines informations auprès des ONG demandant le statut d'observatrices au CP, il examine le formulaire de demande intitulé « Formulaire de demande adressé aux organisations éventuelles demandant à obtenir le statut d'observateur au CP MEDICRIME » déjà étudié par le Bureau ;
- Il charge le Secrétariat d'envoyer, pour information, ce formulaire de demande à toutes les membres du CP ainsi qu'aux ONG qui demandent le statut d'observateur ;
- Conformément au Règlement Intérieur, il note, que certaines organisations internationales ont obtenu le statut d'observateur ;
- Il accorde le statut d'observateur à la *COMJIB* (Conférence des ministres de la Justice des pays ibéro-américains), déjà observatrice auprès du CDPC.

8. Points d'information

8.1. Participation du Comité MEDICRIME à des manifestations extérieures

- Il prend note des différentes manifestations auxquelles le Président du CP a été invité, en particulier :

- a) dans le cadre de la Présidence grecque, participation à une discussion par visioconférence sur le thème principal de la Présidence grecque « Protection de la vie humaine et de la santé publique dans le contexte d'une pandémie - répondre efficacement à une crise sanitaire dans le plein respect des droits de l'homme et des principes de démocratie et d'État de droit » (Strasbourg, 17 juin 2020) ;
- b) Réunion en ligne du CMED (26 mai 2020), pour faire le point sur les travaux du CP ;
- c) Réunion informelle virtuelle intitulée « La Convention MEDICRIME en temps de pandémie » le 10 juillet 2020, organisée par l'Unité de coopération dans le domaine pénal et adressée aux ambassadeurs du Conseil de l'Europe ;
- d) une réunion en ligne lors du "Forum Asie-Europe sur la lutte contre les médicaments de qualité inférieure et falsifiés", qui s'est tenu les 29 et 30 septembre 2020, organisé par le ministère de la santé du Cambodge ;
- e) une audition sur « la Sécurisation des chaînes d'approvisionnement médical », organisée par la sous-commission de la santé publique et du développement durable de l'APCE, à l'initiative de Mme Jennifer De Temmerman, Présidente de la Sous-commission.

8.2. Forum de Paris pour la paix (11-13 novembre 2020)

- Il note que la candidature du Conseil de l'Europe à la troisième édition du Forum de la paix de Paris (réunion en ligne) a été retenue parmi plus de 850 candidatures ;
- Il note que la proposition apporte une réponse au fléau de la falsification des produits médicaux et aux infractions similaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
- Suite aux questions reçues lors du Forum, d'analyser certains comportements criminels tels que le détournement de la chaîne d'approvisionnement légale.

8.2. Dixième anniversaire de la Convention MEDICRIME

- Etant donné le 10ème anniversaire de la Convention MEDICRIME, il prend acte de la proposition du Bureau tendant à :
 - a) organiser une manifestation institutionnelle en ligne pour marquer l'anniversaire du lancement de la Convention (28 octobre 2021), une autre manifestation devant être organisée hors ligne lorsque les circonstances le permettront ;
 - b) organiser, dans la période entourant l'anniversaire, trois manifestations en ligne distincts visant à sensibiliser à la Convention et destinées aux pays francophones, aux pays russophones et aux pays hispanophones (en collaboration avec la COMJIB).

9. Questions diverses

9.1. Politique de communication

- Se familiariser avec le compte de média social de la Convention MEDICRIME (compte Twitter : Convention MEDICRIME et son site web (www.coe.int/medicrime))

9.2. Autres points

- Il note que la Conférence des Parties à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée a adopté, le 16 octobre 2020, une résolution sur « la prévention et la lutte contre la fabrication et le trafic de produits médicaux falsifiés, en tant que forme de criminalité transnationale organisée » ;

- Il charge le Secrétariat de prendre contact avec l'ONUDC et l'OMS et de les informer de leur statut d'observatrice au CP.
- Il prend note du lancement de la prochaine formation MEDICRIME HELP pour les professionnels du droit et de demander aux Parties d'informer le Secrétariat de toute demande de formation.

10. Dates des prochaines réunions (2021)

- Il prend note des réunions à venir suivantes :
 - a) Réunion plénière : 26-28 mai 2021 ;
 - b) Session d'automne : à confirmer.

*
* *

Annexe I

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 17 mai 2021

T-MEDICRIME-(2020)LP
Réunion en ligne

**Comité des Parties
à la Convention MEDICRIME**

Liste des participants

Troisième réunion plénière

Téléconférence, 1^{er} au 3 décembre 2020
Conseil de l'Europe

1. MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ETATS PARTIES A LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE

Pending official nomination / En attente de nomination officielle

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Mkrtich SHAKARYAN, Head of GMP/GDP Inspection Department, Scientific Centre of Drug and Medical Technology, Ministry of Health / Chef du département d'inspection des pratiques de fabrication et de distribution (GMP/GDP), Centre scientifique des technologies pharmaceutiques et médicales, ministère de la Santé.

BELARUS

Mr Nikita BELENCHENKO, Permanent Representative of Belarus to the Council of Europe / Représentant permanent du Belarus auprès du Conseil de l'Europe

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Anja EBRAERT, Inspector at the Division Distribution of the FAMHP, Federal Agency for Medicines and Health Products / Inspectrice auprès de l'Unité spéciale d'enquête, Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS)

Ms Tine DE MEULENAER, Attaché-juriste, Belgian Justice Department / ministère belge de la Justice.

BENIN / BÉNIN

Pending official nomination / En attente de nomination officielle

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Amir AVDAGIC, Director of Anti-doping agency / Directeur de l'agence antidopage

Ms Verica TRBIC, Expert adviser, Directorate for Coordination of Police Bodies of Bosnia and Herzegovina –NCB INTERPOL / conseillère-expert, Direction de la coordination des forces de police de Bosnie-Herzégovine – BCN INTERPOL.

BURKINA FASO / BURKINA FASO

Ms Viviane KOUNIKOROGO, Chef de Service investigation sur le trafic illicite des produits de santé et les pratiques illégales

Mr Aimé OUEDRAOGO, Chef de Service de la recherche et de la coopération internationale, Agence Nationale de régulation pharmaceutique

Mr Oula Ibrahim Olivier TRAORE, Pharmacien, Directeur de l'homologation des produits de santé et des essais cliniques

Mr Innocent Armel SAWADOGO WINFWAOGA, Pharmacien.

Aminata SANOU (pending title / titre à compléter)

Nata NAC (pending title / titre à compléter)

Ruth SAWADOGO (pending title / titre à compléter)

Mr Casimir W. SAWADDOGO (pending title / titre à compléter)

CROATIA / CROATIE

Prof. Siniša TOMIC, Head of Croatian Agency for Medicinal Products and Medical Devices (HALMED) / Chef de l'Agence croate des médicaments et des équipements médicaux (HALMED)

Ms Rajka TRUBAN ZULJ, Deputy Head of Operations, Croatian Agency for Medicinal Products and Medical Devices (HALMED) / Chef adjointe chargée des questions opérationnelles, Agence croate des médicaments et des équipements médicaux (HALMED)

FRANCE / FRANCE

Mr Christian TOURNIE, Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), Vice-Chair of the Committee of the Parties / Vice-président du Comité des Parties

GUINEA / GUINÉE

Mr Thierno BAH, Pharmacien

HUNGARY / HONGRIE

Ms Agnes KORMANYOS, Legal Advisor, Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification, Ministry of Justice / conseillère juridique, Secrétaire d'Etat adjointe à la codification du droit pénal, ministère de la Justice.

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Dumitru SAGHIN, Deputy general director, Medicines and Medical Devices Agency / Directeur général adjoint, Agence des médicaments et des équipements médicaux

PORTUGAL / PORTUGAL

Mr Carlos PEREIRA, Inspector em Chefia, Polícia Judiciária / Inspecteur en chef, police judiciaire.

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Sergei GLAGOLEV, Advisor to the Minister, Ministry of Health of the Russian Federation, Chair of the Committee of the Parties / Conseiller du Ministre, ministère fédéral de la Santé, Président du Comité des Parties.

Ms Anastasia NIKITINA, Head of the international Cooperation Department of Roszdravnadzor / Chef du Service de coopération internationale, Comité Roszdravnadzor

Dr Alla TRAPKOVA, Head of the Division for State Quality Control of Medical Products of Roszdravnadzor / Chef de la division du contrôle d'Etat de la qualité des médicaments, Comité Roszdravnadzor.

Ms. Daria MARINA, Operative officer of the International Section of the Central Enforcement Department of the Federal Customs Service of Russia / Responsable opérationnelle, Section internationale du Département central de répression, Service des douanes de Russie.

Mr Konstantin KOSORUKOV, Senior advisor at the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe / Conseiller principal de la Représentation permanente de la Fédération de Russie auprès du Conseil de l'Europe.

Mr Vladimir ZIMIN, Senior Advisor on Special Cases to the Prosecutor General of Russia / Conseiller principal chargé des affaires spéciales, Prokuratura générale de Russie.

SPAIN / ESPAGNE

Ms Sonia NUEZ, Magistrate / magistrate.

Mr Juan Jose CASTRO, Chief Inspector, Head of Section Environmental Consumption and Anti-Doping, National Police / Inspecteur chef, Chef de la Section consommation environnementale et antidopage, police nationale.

Mr Manuel Ibarra, Head of Department, Pharmaceutical Inspection and Enforcement Department, AEMPS / Chef de service, Service de l'inspection pharmaceutique et de la répression, Agence espagnole des médicaments et des produits sanitaires (AEMPS).

Ms Stella Sandra, BENTOLILA BENCHIMOL, Head of Service, Illegal Medicines Area, Pharmaceutical Inspection and Enforcement Department / Chef de service, Domaine des médicaments illégaux, Service de l'inspection pharmaceutique et de la répression, AEMPS.

Mr José María Esteban FERNANDEZ, Spanish National Health Pharmaceutical Squad / Unité nationale de santé publique et de produits pharmaceutiques

Mr Daniel ORDOÑEZ, Jefe de Unidad Regional Operativa Vigilancia Aduanera Madrid / Chef de l'Unité opérationnelle régionale de surveillance douanière (Madrid).

SWIZERLAND / SUISSE

Ms Judith S. VONEY, Head of Penal Division, Swiss Agency for Therapeutic Products (SWISSMEDIC) / Cheffe de la division pénale, Institut suisse de produits thérapeutiques (SWISSMEDIC)

M. Richard EHMANN, Penal Division, Swiss Agency for Therapeutic Products SWISSMEDIC / Division pénale, SWISSMEDIC.

TURKEY / TURQUIE

Ms Naz TÜFEKÇIYASAR ULUDAĞ, Deputy to the Permanent Representative of Turkey to the Council of Europe / Adjointe au Représentant permanent de Turquie auprès du Conseil de l'Europe

UKRAINE / UKRAINE

Ms Iryna SUVOROVA, Director of Department of the Medicines Quality Control, The State Service of Ukraine on Medicines and Drugs Control / Directrice du Département du contrôle de qualité des médicaments, Service d'Etat des médicaments et du contrôle des substances psychotropes.

Ms Iryna FEDENKO, Director of Communications Department, The State Service of Ukraine on Medicines and Drugs Control / Directrice du Département de la communication, Service d'Etat des médicaments et du contrôle des substances psychotropes.

Ms Maryna TARAN, Head of Division for Prevention of Circulation of Substandard, Falsified and unregistered Medicines, The State Service of Ukraine on Medicines and Drugs Control / Chef de la Division de la prévention de la diffusion des médicaments de qualité inférieure, falsifiés ou non enregistrés, Service d'Etat des médicaments et du contrôle des substances psychotropes.

Mr Vladimir SHEKALIN, State Service of Ukraine on Medicines and Drugs Control / Service d'Etat des médicaments et du contrôle des substances psychotropes.

2. PARTICIPANTS**2.1 COUNCIL OF EUROPE MEMBER STATES NOT PARTY TO THE CONVENTION / ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE NON PARTIES A LA CONVENTION****CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Ms Eva KOMRSKOVA, State Institute for Drug Control, Acting director of Surveillance section / Institut d'Etat du contrôle des drogues, ff. directrice de la Section de la surveillance.

Ms Kristýna ŠTUMPFOVA, State Institute for Drug Control, Deputy director of Quality Defects Unit / Institut d'Etat du contrôle des drogues, Vice-directrice de l'Unité des défauts de qualité.

Ms Eva ŠTANTEJSKA, State Institute for Drug Control, Surveillance section / Institut d'Etat du contrôle des drogues, Section de la surveillance.

Mr Jan VACEK, State Institute for Drug Control, Advertising Surveillance Unit / Institut d'Etat du contrôle des drogues, Section de surveillance de la publicité.

DENMARK / DANEMARK

Mr Erik LAURSEN, Ambassador, Permanent Representation of Denmark to the Council of Europe / Ambassadeur, Représentant permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe

ESTONIA / ESTONIE

Ms Anne KRUISEMENT, Adviser, Criminal Policy Department, Ministry of Justice of Estonia / Conseillère, Département de la police judiciaire, ministère de la Justice d'Estonie

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Alexander SCHMIDT, Deputy to the Permanent Representative of Germany to the Council of Europe / Adjoint au Représentant permanent d'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe

ICELAND / ISLANDE

Ms Kristín Lára HELGADOTTIR, Senior legal adviser / conseillère juridique principale

Mr Rafn Magnús JONSSON, Project manager alcohol and drug prevention / Gestionnaire du projet Prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie

ITALY / ITALIE

Mr Rafaele FESTA, Deputy to the Permanent Representative of Italy to the Council of Europe / Adjoint au Représentant permanent d'Italie auprès du Conseil de l'Europe

POLAND / POLOGNE

Mrs Agata KUSTRA, Chief Pharmaceutical Inspectorate / Inspection pharmaceutique principale

Mr Piotr MICHALSKI, Chief Pharmaceutical Inspectorate / Inspection pharmaceutique principale

Mr Grzegorz MACHALOWSKI, National Prosecutor's Office / Parquet national

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Ramona-Maria CUICĂ, Diplomatic Counsellor, Deputy to the Permanent Representative of Romania to the Council of Europe / Conseiller diplomatique, Adjoint au Représentant permanent de Roumanie auprès du Conseil de l'Europe

2.2 COUNCIL OF EUROPE OBSERVER STATES / ETATS OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

JAPAN / JAPON

Mr Hideaki KOJIMA, Chargé de mission, Consulate General of Japan in Strasbourg / Consulat général du Japon à Strasbourg

MEXICO / MEXIQUE

Mr Oscar Guizar, Lawyer, independent expert of the NA-FAMED project / Juriste, expert indépendant du projet NA-FAMED

Ms María Noemí HERNÁNDEZ TÉLLEZ, Observateur Permanent Adjoint, Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

2.3 STATES HAVING REQUESTED ACCESSION TO THE CONVENTION / ÉTATS AYANT DEMANDE D'ADHERER A LA CONVENTION

CONGO

ISRAEL / ISRAËL

IVORY COAST / CÔTE D'IVOIRE

MOROCCO / MAROC

NIGER / NIGER

TUNISIA / TUNISIE

2.4 COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PACE / APCE

Mr Geraint DAVIES, Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

European Committee on Crime Problems / Comité Européen pour les problèmes criminels (CDPC)

Mr Jesper_HJORTENBERG, Chair of the European Committee on Crime Problems (CDPC) / Président du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC)

European Committee on Pharmaceuticals and Pharmaceutical Care (CD-P-PH) / Comité européen sur les produits et les soins pharmaceutiques (CD-P-PH)

Mr Emanuele CESTA, Chair of the CD-P-PH / Président du CD-P-PH

Committee of Experts on Minimising Public Health Risks Posed by Counterfeiting of Medical Products and Similar Crimes / Comité d'experts sur la minimisation des risques pour la santé publique dus à la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires (CD-P-PH/CMED)

Ms Lynda Scammell, Senior Enforcement Advisor / Conseillère principale chargée de la répression, *UK Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA)*

Cybercrime Convention Committee (T-CY) / Comité de la convention cybercriminalité (T-CY) Apologised / Excusé

Pompidou Group / Groupe Pompidou

Ms Adela DOLTU, Secretariat of the Pompidou Group / Secrétariat du Groupe Pompidou

Committee of the Parties of the Anti-doping convention / Comité des Parties à la Convention contre le dopage Apologized / Excusé

Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Apologized / Excusé

International Non-Governmental Organisations / Organisations internationales non-gouvernementales

Apologized / Excusé

3. OBSERVERS / OBSERVATEURS

3.1 INTERGOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTER-GOUVERNEMENTALES

CONFERENCE OF MINISTERS OF JUSTICE OF IBERO-AMERICAN COUNTRIES / CONFÉRENCE DES MINISTRES DE LA JUSTICE DES PAYS IBÉRO-AMÉRICAINS (COMJIB)

Mme Luisa PACHECO, Secrétaire générale adjointe (Apologized / Excusé)

Mme Tatiana SALEM, Coordinatrice générale

EUROPOL

Mr Sergio TIRRO, Head of Counterfeiting Team - IPC3, Europol / Chef de l'équipe chargée de la contrefaçon – IPC3, Europol

EUROJUST

Apologized / Excusé

INTERNATIONAL ORGANISATION OF THE FRANCOPHONIE / L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Mr. Jacques LAUER, Advisor, Direction de la Francophonie économique et numérique, Organisation internationale de la Francophonie

World Health Organisation (WHO) / Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Ms Pernelle BOURDILLON ESTEVE, a.i. Team lead, Incidents and Substandard/Falsified Medical Products (ISF), Regulation and Safety, World Health Organization / ff. chef d'équipe, Incidents et produits de qualité inférieure / falsifiés (ISF), Organisation mondiale de la santé (OMS)

Mr Naseem HUDROGE, Analyst / Analyste.

INTERNATIONAL ORGANISATION OF THE FRANCOPHONIE

Mr Jacques LAUER, Conseiller, Direction de la Francophonie économique et numérique, Organisation internationale de la Francophonie

4. EXPERTS / INTERVENANTS

Independent experts / Experts indépendants

Mr Hugo BONAR, Manager, Enforcement, Irish Medicines Board, Ireland / Manager, répression, Commission irlandaise des médicaments, Irlande

Mr José María ESTEBAN FERNANDEZ, Pharmacist, National health system, Spain

Mr Carlos Romeo CASABONA, Independent expert, Prof. Dr. jur. Dr. med. Full Professor in Criminal Law, University of the Basque Country (Bilbao, Spain) / Expert indépendant, Prof. de droit, docteur en médecine, Professeur titulaire de droit pénal, Université du Pays basque (Bilbao, Espagne).

Mr Asier URRUELA MORA, Professor of Criminal Law, University of Zaragoza, Spain / Professeur de droit pénal, Université de Saragosse, Espagne

Brazzaville Foundation / Fondation Brazzaville

Mr Moustafa MIJIYAWA, Minister of Health and Public Hygiene of Togo / Ministre togolais de la Santé et de l'Hygiène publique

Mr Richard AMALVY, Chief executive, The Brazzaville Foundation / Directeur général, Fondation Brazzaville

Members of the FIND-M Project / Membres du projet FIND-M

Mr Nikos PASSAS, School of Criminology and Criminal Justice, US North-Eastern University / Ecole de criminologie et de justice pénale, *Northeastern University* (Etats-Unis).

Mr Mansoor AMIJI, University Distinguished Professor, Professor of Pharmaceutical Sciences & Professor of Chemical Engineering, North-Eastern University / Professeur émérite de l'Université, professeur de sciences pharmaceutiques et de génie chimique, *Northeastern University*

Mr Ioannis KAKADIARIS, Director of Computational Biomedicine Lab, Hugh Roy and Lillie Cranz Cullen University Chair, University of Houston / Directeur du laboratoire de biomédecine computationnelle, *Hugh Roy and Lillie Cranz Cullen University Chair, University of Houston*, Etats-Unis.

Mr Muhammad ZAMAN, Professor, Department of Biomedical Engineering and International Health, Howard Hughes Medical Institute / Professeur, Département de génie biomédical et de santé internationale, Howard Hughes Medical Institute, Etats-Unis.

5. COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**DGI - HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / DGI - DROITS DE L'HOMME ET ÉTAT DE DROIT****Information Society and Action against Crime Directorate / Direction de la Société de l'information et de l'action contre la criminalité**

Mr Jan KLEIJSSSEN, Director, Information Society – Action against Crime, Council of Europe / Directeur de la Société de l'information et de l'action contre la criminalité, Conseil de l'Europe.

Action against Crime Department / Service de la lutte contre la criminalité

Mr Gianluca ESPOSITO, Head of Action against Crime Department / Chef du Service de l'action contre la criminalité

Ms Tanja RAKUSIC-HADZIC, Head of the Criminal Law Co-operation Unit / Chef de l'Unité de coopération dans le domaine pénal

Mr Oscar ALARCÓN JIMÉNEZ, Executive Secretary to the Committee of the Parties, Criminal Law Co-operation Unit / Secrétaire exécutif du Comité des Parties, Unité de coopération dans le domaine pénal

Ms Aroa FANDINO-SERRANO, Junior Project Officer, Criminal Law Co-operation Unit / Responsable de projet, Unité de coopération dans le domaine pénal

Ms Marina ACHA, Assistant, Criminal Law Co-operation Unit / Assistante, Unité de coopération dans le domaine pénal

Ms Magdalena LENART, trainee/stagiaire

Co-operation Group to Combat Drug Abuse and Illicit Trafficking in Drugs (Pompidou Group) /Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou)

Ms Florence MABILEAU, Deputy Executive Secretary

Ms Adela DOLTU, Secretariat of the Pompidou Group

Cybercrime

Apologized / Excused

DG II – DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DG II – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA DEMOCRATIE

European Directorate for the Quality of Medicines & HealthCare (EDQM) / Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (DEQM)

Department of Biological Standardisation, OMCL Network and Healthcare / Service Standardisation biologique, Réseau OMCL & Soins de Santé

Ms Ines DU PLESSIS, Scientific Programme Officer, Pharmaceutical Pharm-Care and Anti-Counterfeiting / Administrateur programme scientifique, Unité Produits et suivi pharmaceutiques et lutte contre la contrefaçon

Mr François Xavier LERY, Head of the Pharmaceutical and Consumer Care Section / Chef de la Section produits pharmaceutiques et soins aux consommateurs

SECRETARIAT OF THE PARLIAMENTARY ASSEMBLY / SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Tanja E.J. KLEINSORGE, Head of the Secretariat, Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development, Secretariat of the Parliamentary Assembly / Chef du Secrétariat, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Secrétariat de l'Assemblée parlementaire

Interpreters / Interprètes

Ms Bettina LUDEWIG, Interpreter / interprète

Mr Nicolas GUITTONNEAU, Interpreter / interprète.